

Membres de la CLE présents ou représentés :

I. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

	PRESENT	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BAZIRE Albert, président de la CdC. de Sourdeval			
Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire	x		
Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse Normandie	x		
Monsieur BOEM Lucien, conseiller général du Canton de Saint-Jean-de-Daye	x		
Monsieur BOULLOT François, maire adjoint de la ville de Saint Lô	x		
Monsieur BRIERE François, conseiller général du canton de Saint-Lô Ouest			
Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer le Petit			
Monsieur CLAVREUL Christian, maire de Sainte Marie-Laumont	x		
Monsieur CORDON Yves, président du syndicat de production d'eau potable de la Sienne ou son représentant	x		
Monsieur COUSIN Jean-Yves, maire de Vire		x	
Monsieur De BEAUCOUDREY Michel, président de la CdC. de Tessy-sur-Vire	x		
Monsieur DESCHAMPS Jean –Karl, conseil régional de Basse-Normandie		x	
Monsieur DESCLOMESNIL Alain, conseiller général du canton du Bény-Bocage,			
Madame DESMOTTES Nicole, déléguée à la CdC. de Vire	x		
Monsieur DIGARD François, président de Saint-Lô Agglomération	x		
Monsieur DIGARD François, président du syndicat pour le Développement du St-Lois	x		
Monsieur EUDES Alain, délégué à la CdC. du canton de Torigni-sur-Vire	x		
Monsieur FAUCON Gilles, maire de Montchamp		x	x
Monsieur FAUVEL Jean, maire de Neuilly la Forêt	x		
Monsieur GERMAIN Stéphane, délégué à la cc. de Canisy	x		
Monsieur GOSSELIN Philippe, délégué au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	x		
Monsieur GOSSELIN Philippe, président de la CdC. de Marigny	x		
Monsieur JORET Daniel, vice-président du SMVV, délégué de Saint-Lô Agglomération	x		
Monsieur LELONG Louis, conseiller général du canton d'Isigny-sur-Mer	x		
Monsieur LHONNEUR Jean-Pierre, président de la CdC. de Carentan			x
Monsieur METTE Paul, vice-président de la CdC. de Vire	x		
Madame PIQUENOT, maire de Landelle-et-Coupigny repr. par M. MICARD Blaise, Maire-adjoint		x	
Monsieur OZENNE Philippe, maire-adjoint de la ville de Moyon		x	x
Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire	x		
Monsieur PERIER Christian, délégué à la CdC. de l'Elle	x		
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle ou son représentant	x		
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué à la CdC. de la Région de Daye		x	

II. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

	PRESENT	REPRESENTE PAR	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BAILLACHE Rémy, président de la Chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant		LECLER Eric, délégué		
Monsieur CAPIEMONT Guy, président du Comité départemental de canoë-kayak ou son représentant		Thomas TAPIN de l'ASEV Condé-sur-Vire		
Monsieur COSTARD Joseph, président de la Section régionale conchyliculture Normandie - Mer du Nord ou son représentant				
Monsieur D'AUDETEAU, président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados			X	
Monsieur DESDEVISES Albert, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique	X			
Monsieur FOULON Auguste, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche		Myriam BESSON, directrice		
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir Manche, Basse-Normandie ou son représentant	x			
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Basse Normandie ou son représentant				
Monsieur Le Président de Fédération Electricité Autonome Française		LEGER Jacques, délégué		
Monsieur Le Président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Basse Normandie ou son représentant				
Monsieur JULIENNE Jean-Marc, président de Manche Tourisme ou son représentant			x	
Monsieur LEGRAND Michel, président de la Chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant		LEBAUDY Yves, délégué		
Monsieur MAFFEI René, président du Groupement régional des associations de protection de l'environnement ou son représentant		HORN Michel, Rivières et bocages		
Monsieur PAUL Gérard, président de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant		GRIGY Christian, vice-président		
Monsieur RAYON Roland, président de l'Association "Pour la Vire" ou son représentant	x			
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'Union des A.S. du Bassin Inférieur de la Vire ou son représentant	x			

III. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

	PRESENT	REPRESENTE PAR	EXCUSE	MANDAT
Monsieur BERNE André, Directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - AESN		LE GRAND Isabelle,		
Monsieur Le Délégué Interrégional de l'ONEMA ou son représentant			x	
Monsieur Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant		JULIEN Jean-Marc,		
Monsieur Le DDTM du Calvados ou son représentant		LE CAM Sophie		

	PRESENT	REPRESENTE PAR	EXCUSE	MANDAT
Monsieur Le DDTM de la Manche ou son représentant		BRUN Rémy, BRIAULT Christelle		
Monsieur Le DG de l'ARS BN - Délégation Territoriale de la Manche ou son représentant			X	
Monsieur Le DG de l'ARS BN - Délégation Territoriale du Calvados ou son représentant				
Monsieur Le DREAL de Basse-Normandie ou son représentant		SARRAZA Manuel,		
Monsieur Le Préfet de la Manche ou son représentant				
Monsieur Le Préfet de la Région Basse-Normandie - Préfet du Calvados ou son représentant				
Monsieur Le Préfet de la région d'Ile-de-France - Préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie				

Etaient également présents :

Madame LEGENDRE Stéphanie, animatrice du SAGE, syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur LOYANT Dominique, responsable pôle eau et assainissement, Saint-Lô Agglomération,
Monsieur le responsable des services de l'eau et de l'assainissement de la ville de Vire,
Madame BERHA Marie, cabinet IDEA,
Madame LEGRAS Laurette, cabinet ARTELIA,
Monsieur MARTIN Philippe, cabinet IDEA.

Collège	Membres	Présents ou représentés	Mandats	Nombre de votants
Collectivités et établissements publics locaux	32	21	3	24
Usagers, propriétaires et associations	16	11	0	11
Etat et établissements publics	11	5	0	5
Total	59	37	2	39

Le lundi 12 novembre 2012 à 10h, la dixième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSSELIN, président de la CLE, jusqu'à 11h15 puis de Madame Annie BIHEL, vice-présidente, celui-ci étant appelé à siéger à une autre réunion.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Présentation de la démarche et du calendrier pour l'élaboration des phases « tendance, scénarios alternatifs et choix de la stratégie » par les cabinets IDEA/ARTELIA.
2. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 4 octobre 2012

Le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE transmis avec l'invitation appelle la remarque suivante : Gérard VOIDYE, demande à ce que la délibération de la commune de St-Fromond relative au maintien des digues, dont philippe GOSSELIN a fait lecture en réunion, soit mentionnée au compte-rendu. Cet élément sera ajouté. Le compte-rendu est approuvé.

Points d'actualité

Philippe GOSSELIN présente 5 points d'actualité : état d'avancement des études, diagnostic socio-économique des seuils, annulation des arrêtés d'exploitation des microcentrales, retrait du seuil d'Aubigny et révision de la zone vulnérable. Les points suivants sont soulevés par les membres de la CLE : diagnostic de la région Basse-Normandie et vidange du bief des Claies de Vire.

1* état d'avancement des études

La troisième réunion du comité de pilotage de l'étude pour l'amélioration de continuité au droit des portes à flot et le diagnostic de l'état des digues amont aura lieu le mercredi 21 novembre prochain. Les propositions de gestion des vantelles sont soumises à l'avis de l'Onema et de la police de l'eau.

La consultation pour l'aménagement des 4 seuils « Claies de Vire, Candol, Condé et La Chapelle » s'achève le 13 décembre prochain.

2* Diagnostic socio-économique des ouvrages hydrauliques de la vallée de la Vire moyenne et amont dans le cadre des réflexions sur la continuité écologique des cours d'eau

Stéphanie LEGENDRE présente le projet d'étude.

Les objectifs de restauration physique et de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau conduisent les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vire à s'interroger sur le devenir des nombreux ouvrages qui ponctuent le cours de la Vire (moulins, seuils, ...). L'importante étude historique confiée à Benoît CANU en 2011 a permis d'éclairer les connaissances sur l'aménagement de la Vire et de mieux connaître son patrimoine hydraulique. Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'appréhender la place de ces ouvrages dans la vallée aujourd'hui.

Le SMVV a été sollicité par Mme Germaine, Maître de Conférences en Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, pour réaliser, en partenariat, une étude dans le cadre du projet de recherche REPPAVAL « Représentations de la nature et des paysages dans les petites vallées de l'ouest de la France face aux projets de restauration écologique » (dirigé par R. Barraud, Univ. Poitiers et M.-A. Germaine, Univ. Nanterre).

Le projet consiste en :

1 / La construction d'une base de données géo-référencées permettant de localiser les ouvrages et de les resituer dans leur contexte géographique immédiat (paysage, accessibilité, ...) grâce à un travail de terrain et l'exploitation des études existantes.

2/ La collecte des connaissances des propriétaires sur les ouvrages hydrauliques et représentations du cours d'eau et de la vallée par l'intermédiaire d'une enquête auprès des propriétaires d'ouvrages.

L'étude sera menée par un étudiant de MASTER 1 ou 2 dans le cadre d'un stage de 6 mois. L'encadrement du stagiaire sera assuré par le SMVV et Mme GERMAINE. Le stagiaire sera accueilli dans les locaux du SMVV.

3* Annulation des arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des microcentrales de Fourneaux, Tessy-sur-Vire, Condé et La Mancellière-sur-Vire

Suite à la requête déposée par Manche Nature en décembre 2011, le tribunal administratif de Caen a annulé les quatre autorisations le 16 octobre dernier.

Jacques LEGER indique que le propriétaire va faire appel. Philippe GOSSELIN ne souhaite pas commenter cette décision sachant que la procédure n'est pas achevée, et que le jugement du tribunal n'est pas définitif.

En réponse à Jacques LEGER, Jacky HEBERT précise que le tribunal ne s'est pas prononcé sur la forme mais bien sur le fond du dossier, et que l'association Manche Nature n'a pas agi dans un objectif pécuniaire.

Isabelle LE GRAND s'interroge sur la façon d'intégrer cette nouvelle donnée, qui donne malgré tout une orientation forte, dans les réflexions du SAGE et l'élaboration des scénarios.

Après discussion, la CLE décide que le bureau d'études étudiera pour les ouvrages concernés les deux solutions (maintien ou suppression de l'activité), dans l'attente de la fin de la procédure qui peut durer plusieurs années.

4* Retrait du seuil d'Aubigny par la société ELVIR

La fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique informe la CLE par courrier du 30 octobre 2012, qu'elle a répondu favorablement à la demande d'ELVIR pour la délégation de maîtrise d'ouvrage du retrait de son barrage-seuil dit « Aubigny » situé sur les communes de Condé-sur-Vire, La Mancellière-sur-Vire et Saint-Romphaire. Cet ouvrage s'est fortement dégradé au fil des crues et présente un caractère dangereux pour les embarcations.

La fédération a sollicité le SDSL, propriétaire de la Vire, sur le projet pressenti. François DIGARD précise que le projet sera présenté au comité syndical fin novembre.

5* Révision de la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole

Il est proposé d'élargir la zone actuelle qui comprend le Calvados et la Manche jusqu'à la Vire afin de classer la rive gauche de la Vire (cantons de Tessy, Canisy...). La révision de la délimitation des zones vulnérables se base sur les résultats de la campagne de surveillance de la qualité des eaux.

Philippe GOSSELIN indique qu'il a participé à une réunion en présence du Préfet et de représentant de la profession agricole le 21 octobre dernier. Il explique qu'il semble inopportun d'étendre la zone vulnérable unilatéralement alors que des réflexions sont en cours avec la profession agricole dans le cadre du SAGE. La mise en cohérence des deux démarches s'impose. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas question de débattre de l'opportunité d'étendre la zone. Pour être appliqué convenablement sur le terrain, cette mesure doit relever d'un choix collectif et partagé.

Pour Lucien BOEM, la cohérence avec les enjeux du SAGE est absolument nécessaire. Le sujet a été abordé au conseil général car les élus de la côte Ouest commencent à observer l'apparition d'algues vertes.

Jacky HEBERT rappelle que la facture de traitement de l'eau est payée par tous les consommateurs et qu'il n'est pas envisageable que la CLE soit en retrait par rapport aux exigences nationales. La France est déjà en retard sur ce dossier et menacée de pénalités financières.

Eric LECLER indique que la chambre d'agriculture a fait valoir cette demande de mise en cohérence avec le SAGE lors de sa dernière session. Par ailleurs, il estime que l'on a trop tendance à minorer le rôle des rejets des stations d'épuration, comme celui des apports de matières organiques d'Europe

du Nord. Chaque agriculteur risque demain d'être attaqué pour pollution. Quelle sera l'avenir de nos territoires ?

Michel HORN s'étonne car de leur côté, les anglais se plaignent des flux de pollutions provenant du continent.

Yves LEBAUDY réaffirme la nécessité d'une mise en cohérence entre les grandes politiques européennes et nationales. Les éleveurs français doivent faire face à l'ouverture des marchés et se trouvent en concurrence avec des producteurs internationaux qui n'ont absolument pas les mêmes contraintes. L'élevage et la production laitière française sont en danger.

Manuel SARRAZA alerte la CLE car les arrêtés nationaux sont déjà très directifs et les marges de manœuvre très faibles au niveau local. Le SAGE a beaucoup d'autres plus-values que les nitrates.

Pour Gilles BEAUFILS, il est important de ne pas précipiter les mesures et laisser du temps aux acteurs locaux. Beaucoup d'efforts ont été faits depuis 20 ans.

6* Diagnostic territorial de la région Basse-Normandie

Plusieurs élus de la CLE ont assisté vendredi dernier à la présentation du diagnostic territorial de la région Basse-Normandie par le cabinet Ernst and Young. Ils ont été très surpris par les conclusions peu flatteuses pour la région, et notamment pour l'activité agricole, accusée de contribuer largement à la pollution. Ils s'étonnent que de telles assertions soient ainsi « servies » et s'inquiètent des conséquences possibles.

7* Travaux d'entretien du seuil des Claies de Vire et abaissement des niveaux d'eau

François DIGARD informe la CLE que l'abaissement du niveau d'eau dans le bief des Claies de Vire la semaine dernière a permis de visualiser les dégâts que cela provoque sur le lit du fleuve, l'abaissement spectaculaire du miroir d'eau, l'impossibilité de faire fonctionner l'observatoire piscicole.

Lucien BOEM présente le bilan de cet abaissement d'environ 2,50 m : 7 points d'éboulement entre Pont-Hébert et Rampan. Le chemin de halage a encore été très détérioré, comme lors du dernier abaissement fin 2010.

A la question d'isabelle LE GRAND, François DIGARD précise que l'abaissement du niveau d'eau a été réalisé à la demande du SDSL et par lui, pour réaliser des travaux de génie civil indispensables.

Point I : Présentation de la démarche et du calendrier pour l'élaboration des phases « tendance, scénarios alternatifs et choix de la stratégie » par les cabinets IDEA/ARTELIA.

Marie BERHA et Philippe MARTIN du cabinet IDEA et Laurette LEGRAS du cabinet ARTELIA ont présenté leur approche de la démarche d'élaboration d'un SAGE et proposé leur méthodologie.

Leur méthode est très largement appuyée sur la participation des acteurs locaux. IDEA dispose d'une expérience importante dans l'accompagnement des collectivités dans la conduite de projet de territoire. ARTELIA (anciennement SOGREHA) est un cabinet spécialisé dans le domaine de l'eau qui dispose de 25 agences en France.

Leur prestation se déroule en 3 phases :

- Scénario tendanciel : Novembre à février 2013
- Scénarios alternatifs : Mars à mai 2013
- Choix de la stratégie : Juin à septembre 2013

Planning de la phase I tendance

Le planning de la phase I tendance se déroulera de la façon suivante :

1. Commissions de travail

- lundi 17 déc. à 9h - Qualité chimique et physico chimique des eaux souterraines et superficielles (Mme Bihel)
- lundi 17 déc. à 14h - Etat des milieux aquatiques et usages liés aux cours d'eau (Mr Joret)
- mardi 18 déc. à 9h30 - Etat quantitatif des masses d'eaux souterraines et gestion des risques inondations/étiage (Mr Boullot)

2. Inter-commission (synthèse des résultats) : vendredi 18 janvier à 14h30

3. Bureau : jeudi 31 janvier à 9h30

Présentation des entretiens

Le cahier des charges prévoit 20 entretiens. Une liste est proposée puis discutée en réunion. Il est proposé de réunir plusieurs représentants autour de sujets ou secteurs communs. La liste avec les dates et lieux de rendez-vous sera transmise par Email aux membres de la CLE.

La liste des entretiens (non finalisée) est jointe en annexe.

Point II : Questions diverses

Les questions diverses ont été abordées lors du point d'actualité.

Prochaine réunion de la CLE

La prochaine CLE est fixée au **vendredi 22 février 2012 à 14H30** dans les locaux de St-Lô Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, Annie BIHEL remercie les membres de la CLE et clôt la séance.

Le président de la CLE,


Philippe GOSSELIN.